

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 06 Mars 2017**

L'an deux mil dix-sept, le six mars, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland — DESMARIS Didier – ROJON Sandrine – MINASSIAN Guy-ALAUX Olivier- MANCINI Cédric — CHAUDET Pierre – MBODJI Laurence – BERNARD Alain – LIMANDAS Gilbert – CHASSIGNOL Valérie - BERARD Mathieu- TRUCHOT Evelyne

Absents excusés : MORANDAT Sonia  
OTTAVIOLI Hervé  
CURTET Françoise  
DO Karine  
MARTINEZ-BAYLE Fabienne  
PONS Béatrice (Procuration à Olivier ALAUX)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Le Maire informe que faute d'éléments à ce jour sur la reprise d'un service postal par un commerçant, il propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

Mathieu BERARD demande des informations sur l'organisation dans l'alternative où la mairie devait reprendre ce service.

Gilbert LIMANDAS dit que les prestations seront différentes en fonction du service s'il est repris par la commune ou un commerçant. La compensation versée au commerçant sera également différente (fixe de 300 € + commission sur opérations) et rémunération 1 000 €/mois pour la mairie.

Le Maire rappelle que la priorité actuellement est de le proposer à un commerçant.

**PRESENTATION DU PROJET SALLE DES FETES PAR M. FARGEOT DU BUREAU D'ETUDES NOVADE**

Il est rappelé que l'étude a porté dans un premier temps sur l'éventuelle réfection et mise aux normes de la salle des fêtes actuelle puis dans un second temps sur la création d'une nouvelle salle avec l'accompagnement de la société NOVADE.

Le bureau d'études présente le projet sous différents domaines :

**Localisation**

Présentation de l'emplacement proposé avec orientation du bâtiment

**Organisation fonctionnelle de la salle à usage festif, associatif et culturel et surfaces**

Présentation d'un aménagement intérieur et extérieur (salle polyvalente de 280 m<sup>2</sup>, fractionnable 190 m<sup>2</sup>-90 m<sup>2</sup>) avec rangements, bar, cuisine, vestiaires, salle d'activités et parties extérieures couvertes).

**Tableau de Estimation financière**

Environ 1.5 millions d'euros en évoquant les difficultés de quantifier les montants des subventions. Il faudra affiner les coûts en prévoyant des relevés topographiques.

Les parkings suscitent des interrogations sur l'emplacement qui n'est pas à proximité de la salle.

**Calendrier** : délai global de 30 à 32 mois

En conclusion, le projet pourrait être financé par :

La recette de la vente de la base :	750 000 €
Subventions espérées :	230 000 €
Fonds de concours :	110 000 €
Autofinancement sur réserve actuelle :	200 000 €
Vente éventuelle de la salle actuelle :	200 000 €

Guy MINASSIAN fait part de la proposition de 180 000 € d'un promoteur de Lyon pour l'acquisition de la salle des fêtes actuelle qui a un projet de logement pour personnes âgées. D'autres propositions nous ont été faites : de la part de la Semcoda à un tarif un peu moins intéressant que le promoteur privé ainsi que Dynacité dans le cadre d'un programme départemental avec conditions de cession de terrain.

Il est rappelé que l'EPF de l'Ain se charge de la négociation de l'acquisition du terrain pour la nouvelle salle des fêtes au tarif de 60 000 €.

Olivier ALAUX réprecise les résultats des études :

Remise aux normes de l'ancienne salle des fêtes : 647 000 €

Réhabilitation totale de l'ancienne salle des fêtes avec mise aux normes accessibilité : un peu plus d'un million d'euros.

Construction d'une nouvelle salle des fêtes : 1 500 000 €

Dans une prochaine étape, il est prévu de solliciter les associations pour obtenir leurs avis et réflexions sur ce projet.

Olivier ALAUX rappelle que dans le cadre du programme d'accessibilité ADAP, la commune a reçu une dérogation que jusqu'en 2021 pour pouvoir effectuer les travaux d'accessibilité du bâtiment actuel.

Il évoque la pertinence d'une nouvelle construction par rapport aux nuisances actuelles au niveau des riverains du village.

Il ajoute que l'emplacement (ancienne salle des fêtes) pour l'aménagement de logements pour personnes âgées serait très judicieux à proximité des commerces, médecins et pharmacie.

Gilbert LIMANDAS demande si une réflexion a été engagée sur le coût de fonctionnement et sur les recettes éventuelles vis-à-vis de cette nouvelle salle.

Guy MINASSIAN répond qu'il n'y a pas assez de recul pour faire ce type d'estimation, la salle des fêtes actuelle étant peu louée et surtout utilisée par les associations.

Le MAIRE précise que ce n'est pas une course à la réalisation absolue d'une salle des fêtes avant la fin du mandat en 2020 mais que l'objectif est de programmer le projet en préparant le financement dès maintenant.

Cet engagement impose, vu l'incapacité à financer un emprunt, à autofinancer le projet à hauteur de 1 000 000 €.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 et PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le conseil prend connaissance de la présentation des résultats du compte administratif 2016.

Il est constaté moins de dépenses sur les charges à caractère général et les charges de personnel par rapport au prévisionnel.

La réalisation des dépenses de charges de gestion courante ainsi que les charges financières correspondent à l'estimation du budget.

Le Maire précise qu'il faut détacher le montant de la recette de la base d'un montant de 750 000 € qui ne doit pas être assimilé au résultat de cette année.

Le conseil prend connaissance du montant des recettes perçues sur les années précédentes pour bien prendre conscience de l'importante baisse des dotations.

Gilbert LIMANDAS demande si le service des TAP va être maintenu l'an prochain, cette dépense en moins contribuerait à une économie.

Olivier ALAUX rappelle le coût des TAP soit 13 000 € et informe que la commission s'est réunie et souhaite arrêter le service des TAP en élémentaire en mettant en place un service garderie capable d'accueillir les enfants.

L'association des petites canailles sollicite cette année une subvention de 23 000 € qui se justifie par l'augmentation de ses charges salariales, et par le besoin de recruter un troisième animateur pour répondre favorablement à toutes les demandes et pour être dans le taux d'encadrement légal ; ce recrutement permettrait en plus d'assurer l'horaire TAP.

Après étude des demandes de subventions, un montant budgétaire de 28 140 € est retenu et sera réparti entre les associations lors du prochain conseil.

Le conseil prend connaissance en Investissement, des restes à réaliser (dépenses engagées 2016) qui ont été reportées sur le budget 2017 ainsi de la proposition d'investissements :

### **INVESTISSEMENTS OBLIGATOIRES**

NUMEROTATION DES RUES	17 000 €
CIMETIERE	53 100 €
PREAU	11 000 €
MOBILIER ECOLE	2 000 €
ACCESSIBILITE	22 900 €
SIEA	36 000 €
AUTRE MATERIEL (RAR)	3 000 €
REPARATIONS CHAUDIERES	8 300 €
PANNEAUX SIGNALISATION	1 000 €
SUBVENTION DIAG EGLISE	-6 500 €
MODIF PLU BERTHET	7 200 €
ACHAT TERRAIN	60 000 €
	<hr/>
	217 000 €

### **AUTRES INVESTISSEM. RETENUS**

SECURISATION FOSSE	350 €
PLANCHER VESTIAIRE FOOT	850 €
NETTOYAGE BASSIN LE PROGRES	850 €
MOBILIER ECOLE	4 000 €
	<hr/>
	6 050 €
	<hr/>
	<u>215 850 €</u>

### **INVESTISSEMENT NON RETENU**

ENTRETIEN CHEMINS ET ROUTES	98 400 €
-----------------------------	----------

Gilbert LIMANDAS demande si c'est bien raisonnable de ne pas effectuer les travaux sur chemins et routes.

Le Maire explique que seuls les investissements courants sont à privilégier en proscrivant les investissements lourds pour 2017 afin de garantir des provisions pour la salle des fêtes.

Il précise qu'il est nécessaire également de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement et de procéder à un étalement des emprunts pour pouvoir envisager à la fois le financement de la salle des fêtes et les investissements futurs (réfection de voiries et giratoire). Il faudra revoir l'étude de Berthet pour l'aménagement du rond-point qui prendra en compte les projets des commerçants.

Il ajoute qu'il faut également prendre en compte les incertitudes sur l'évolution des dotations de l'Etat et le transfert de charges avec la nouvelle intercommunalité.

Gilbert LIMANDAS revient sur la possibilité d'économie dans le budget en proposant de délibérer immédiatement pour la baisse des indemnités du Maire.

Cette décision n'est pas retenue.

Le Maire dit qu'il a beaucoup de choses à traiter et passe du temps à régler des problèmes liés aux mandats précédents.

Gilbert LIMANDAS demande que l'on prévoit la révision des indemnités d'élus à l'ordre du jour dans un prochain conseil.

### **CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LE PLAN D'EPANDAGE**

Le Maire informe que ces conventions ont été étudiées en commission assainissement et qu'elles concernent l'épandage des boues de la lagune.

Ces conventions présentent pour la première une étude préalable à l'épandage des boues de la lagune pour un montant de 8 684.50 € H.T et pour la deuxième le suivi de ces épandages pour un montant de 1 444 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser le Maire à signer les conventions avec la Chambre d'Agriculture pour l'étude préalable de l'épandage des boues et le suivi de cet épandage aux tarifs pré-cités.

DECIDE d'inscrire les crédits au budget Assainissement 2017

### **CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'ACCESSIBILITE ET LE PREAU**

Le Maire présente l'analyse des offres concernant les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et création d'un préau à l'école maternelle.

Après compte rendu du cabinet d'études ATELIER 3, il est proposé de retenir :

#### **Pour la mise en accessibilité des bâtiments**

Lot 1 Menuiseries Aluminium/Serrurerie	PEZERAT BONNET	pour un montant de 9 955.36 € H.T
Lot 2 Menuiseries Intérieures	Menuiserie BEAL	pour un montant de 1 094.80 € H.T

Il est précisé que les menuiseries concernent les portes extérieures des écoles maternelle et primaire.

#### **Pour la création d'un préau à l'école maternelle**

Lot 1 Charpente/couverture/Zinguerie	CHARRION	pour un montant de 11 768.40 € H.T
--------------------------------------	----------	------------------------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

#### **Pour la mise en accessibilité des bâtiments**

Lot 1 Menuiseries Aluminium/Serrurerie	PEZERAT BONNET	pour un montant de 9 955.36 € H.T
Lot 2 Menuiseries Intérieures	Menuiserie BEAL	pour un montant de 1 094.80 € H.T

#### **Pour la création d'un préau à l'école maternelle**

Lot 1 Charpente/couverture/Zinguerie	CHARRION	pour un montant de 11 768.40 € H.T
--------------------------------------	----------	------------------------------------

## **DELIBERATION D'OPPOSITION DU TRANSFERT DU PLU**

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Dombes.

## **GARANTIE DES PRETS DE LA SEMCODA**

Le Maire fait part de la demande d'accord de principe de la part de la SEMCODA pour la garantie des prêts dans le cadre de la construction de 27 logements collectifs et 8 logements individuels dans un ensemble immobilier Route des Etangs.

La Semcoda nous informe qu'elle souhaiterait financer cette acquisition à l'aide :

- D'un prêt locatif à usage social (PLUS) pour 16 logements
- D'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour 7 logements
- D'un prêt locatif social (PLS) pour 12 logements

Il est précisé qu'ils solliciteront de la part de notre commune la garantie des emprunts contractés pour cette acquisition à hauteur de 50 % (les 50 % restant devant être garanti par le Conseil Départemental de l'Ain)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de donner son accord de principe pour la garantie de ces emprunts.

Il est précisé que la rétrocession des logements de la société SCCV de St Paul à la Semcoda était prévue depuis le début de l'opération.

## **COMPTE RENDU**

Sandrine ROJON rappelle que la cérémonie pour le pot des nouveaux arrivants est programmée le vendredi 24 mars à 19H30.

Le conseil municipal est invité pour les accueillir ainsi que les présidents des associations.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Après contact et accord avec les médecins et la Semcoda, une sage-femme devrait s'installer dans la maison de santé pour proposer ses services à partir de septembre 2017.
- Le Maire rappelle qu'un flyer a été envoyé dans les facultés de médecine de la région pour recruter un médecin.

- M. Fabrizzi a repris le bail commercial de la Pizzeria de M. Sarkees et propose de venir présenter son projet au conseil municipal en informant qu'il va solliciter la préfecture pour l'autorisation d'une licence IV.